



## Rentrée scolaire 2020-2021 – Collège Notre Dame de Kerbonne

### Circulaire de rentrée à conserver

#### **Horaires du jour de rentrée : MARDI 01 SEPTEMBRE 2020**

- **Classes de 6<sup>ème</sup> \*** : 10 h 30 à 12 h 00 / 13 h 30 à 15 h 10
- **Classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>** : 13 h 30 – 15 h 30.

\* Le jour de la rentrée, les élèves de 6<sup>ème</sup> devront apporter un cartable avec 1 cahier, 1 trousse et des stylos

#### **Horaires durant l'année**

Cours : 08 h 20 à 11 h 55 et de 13 h 30 à 17 h 05  
Accueil : 08 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45

#### **Accueil des familles**

Mme Claudie LE COZ assure l'accueil de 08h00 à 12h 15 et de 13h30 à 16h45. **Les tickets de self sont vendus en matinée.** L'accueil est fermé le mercredi après-midi et le samedi. L'achat des tickets de cantine (maternelle, primaire, collège) peut se faire en dehors de ces heures d'ouverture au lycée Javouhey, 4 rue du Rempart, chaque jour de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pour rencontrer le professeur principal, interlocuteur privilégié des familles, ou un autre professeur, il convient de prendre rendez-vous par l'intermédiaire de votre enfant ou en téléphonant au secrétariat.

Le directeur et la directrice-adjointe sont à la disposition des parents sur rendez-vous.

#### **Tarifs**

Coût forfaitaire de la scolarité : 57 € par mois sur 10 mois. Ce tarif couvre la rétribution scolaire, les cotisations et frais divers et tous autres frais à l'exception de ceux occasionnés par un éventuel voyage scolaire et le versement du montant de la cotisation aux différentes sections sportives. Une réduction de 50 % de la contribution des familles est accordée à partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé dans le groupe scolaire Javouhey Rive-Droite.

Il est proposé le prélèvement automatique sur 10 mois (cf. circulaire jointe). Ce moyen, pratique pour les familles, facilite la gestion administrative.

La cotisation annuelle des sections sportives s'élève à 20 € pour le basket, 130 € pour le badminton, 300€ pour la classe sportive voile.

#### **Restauration**

Carte de 10 tickets : 53,50 €.

Un élève normalement inscrit au self n'est pas autorisé à déjeuner à l'extérieur. Il n'est pas prévu de modification ponctuelle sauf raison exceptionnelle et motivée auprès de la Direction. Des modifications à caractère durable sont possibles en cours d'année.

#### **Etude**

Le matin, la permanence accueille gratuitement les élèves dès 07 h 30.

Le soir une étude surveillée gratuite fonctionne de 17 h 15 à 18 h sauf le vendredi. Le silence y est de rigueur. Un élève peut en être exclu après avertissement aux parents.

#### **Assurance**

L'établissement a souscrit une assurance collective auprès de la Mutuelle Saint Christophe. De ce fait l'élève bénéficie automatiquement 24h/24 d'une assurance « individuelle-accidents » s'il est victime d'un accident sans responsable identifié, ainsi que d'une assistance en cours de voyage scolaire.

Cette assurance n'est pas nominale. Elle ne remplace pas l'assurance responsabilité civile obligatoire par le chef de famille. Elle ne couvre pas les dommages causés à autrui. Les garanties sont précisées sur le dépliant expédié au mois de juillet.

#### **Livres scolaires**

Les livres scolaires sont fournis gratuitement en prêt en début d'année. Les élèves doivent les couvrir et en prendre le plus grand soin. Tout livre rendu en mauvais état ou perdu entraîne une pénalité financière facturée à la famille.

Un chèque de caution de 60 € est demandé. Ce chèque n'est pas encaissé et vous est rendu en fin d'année à la restitution des livres sous réserve que ceux-ci n'aient pas subi de détériorations majeures.

#### **Bulletins de notes**

Les familles reçoivent deux bulletins au premier trimestre, un au second trimestre et un au troisième trimestre. Ceux-ci sont à conserver précieusement. En cas de perte, aucun duplicata n'est délivré.

#### **Cahier de bord – Carnet de liaison**

En 6<sup>ème</sup>, un cahier de bord, remis aux élèves le premier jour, sert de cahier de textes et de carnet de correspondance. Il doit être visé très régulièrement par les parents. Il doit être maintenu en bon état toute l'année.

En 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, la correspondance entre la famille et le collège est facilitée par un carnet de liaison.

## **Cahier de texte et Notes en ligne**

Les renseignements et codes d'accès au logiciel Pronote seront donnés à la rentrée et vous permettront de suivre les résultats de votre enfant ou de consulter le cahier de texte de la classe.

## **Absences**

Pour toute absence prévue, il faut présenter auparavant une demande écrite au directeur ou à la directrice-adjointe sur feuille libre ou par l'intermédiaire du cahier de bord/cahier de liaison

En cas d'absence imprévue, il faut impérativement avertir le collège dès l'ouverture des bureaux. Le motif de l'absence doit être porté sur le cahier de bord ou le carnet de liaison au retour de l'élève. Après une absence, il est obligatoire de passer par la vie scolaire.

Il n'est pas possible de photocopier les cours en cas d'absence. (En cas de longue absence, prendre contact avec la directrice-adjointe).

## **Retard**

En cas de retard, les parents signent le cahier de bord ou le carnet de liaison en donnant le motif du retard s'ils le connaissent. Il est obligatoire de passer par la vie scolaire avant d'aller en cours.

## **Objets perdus**

Divers objets et vêtements oubliés au collège peuvent être récupérés au bureau des surveillants. Le collège ne peut être tenu responsable des pertes. Il est nécessaire de marquer les affaires personnelles, spécialement les affaires de sport.

## **E.P.S.**

En cas d'inaptitude au sport, un certificat médical est obligatoire indiquant le caractère total ou partiel de l'inaptitude ainsi que la durée de sa validité. En cas d'absence de certificat, l'élève est tenu de participer à toutes les activités. Une visite médicale est obligatoire pour les élèves participant à l'Association Sportive.

D'autres précisions concernant l'EPS figurent dans le règlement.

## **Règlement**

Le règlement se trouve sur le cahier de bord ou le carnet de liaison. Les parents doivent en prendre connaissance et le signer.

Cinq points importants :

- ⇒ Une permanence est ouverte tout au long de la journée pour accueillir les élèves en cas d'absence de cours.
- ⇒ Une autorisation de sortie peut être accordée en dernière séquence de la journée en cas d'absence de cours. Une circulaire précisera les conditions de cette autorisation.
- ⇒ Les externes doivent quitter l'établissement dès la fin des cours à 12 h. Le portail est fermé jusqu'à 13 h 15.
- ⇒ Il est demandé de ne pas s'attarder à proximité de l'établissement avant et après les cours pour des raisons de sécurité et de bon voisinage.
- ⇒ Une tenue correcte est exigée y compris aux abords de l'établissement. Les lecteurs multimédias et téléphone portable doivent être mis hors d'état de marche à l'entrée du collège.

## **L'APEL**

L'association des parents d'élèves du collège Notre Dame de Kerbonne vous invite à la rejoindre et à vous engager dans la vie de l'établissement, suivant votre disponibilité. Une réunion sera organisée en début d'année scolaire.

## **Médicaments**

L'établissement n'ayant pas d'infirmière, aucun médicament ne peut être distribué aux élèves. En cas de traitement particulier, il faut vous adresser à l'accueil.

## **Stationnement**

Les « deux-roues » sont garés à l'intérieur du collège à l'endroit prévu, munis d'un antivol.

Le collège dégage toute responsabilité en cas de vol.

- Fermeture du collège Notre Dame de Kerbonne du **vendredi 10 juillet au soir, au mardi 18 août** au matin.
- Les services administratifs sont fermés le **lundi 31 août, jour de pré-rentrée** du groupe scolaire.

- Une visite du collège est organisée le vendredi 28 août 2020 de 16h30 à 18h00 pour les élèves dernièrement inscrits.

Bonne année scolaire,

Le Directeur  
N. GUILLOU

La Directrice adjointe  
A-M. CALENTIER

